

Conseil Municipal du 21 mars 2016

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, PEREIRA et Mrs AYRAL, PASCAL, LARGERON, CHAMPOUX, LAUDOUZE.

Etaient représentées : Mme PEREIRA OLIVEIRA donne pouvoir à Mr AYRAL et Mme VERGNOL donne pouvoir à Mme AUZILLON.

Etaient absents : Mme ARTUS et Mr PAPARIC

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Compte administratif 2015
- Compte de gestion 2015
- Affectation des résultats
- Augmentation de la fiscalité
- Budgets 2016
- SIEG : alimentation BTS
- Indemnités des élus
- Riom Co : modification des statuts
- Questions diverses

Modification de l'ordre du jour : branchements EP Rue des Gardelles

Comptes administratifs 2015

Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune :

- **Investissement** : 580 593.43 Euros en dépenses et 637 390.93 Euros en recettes
Auquel il convient d'ajouter 11 584.88 Euros d'excédent reportés de l'exercice 2014
D'où un excédent de 68 382.38 Euros

- **Fonctionnement** : 576 129.99 Euros en dépenses et 682 689.14 Euros en recettes
D'où un excédent de 106 559.15 Euros

Approbation du Compte Administratif 2015 Eau et Assainissement :

- **Investissement** : 24 629.81 Euros en dépenses et 15 841.25 Euros en recettes d'exécution Auquel il convient de défalquer 1 944.12 Euros de déficit reporté de l'exercice 2014 ; **soit un déficit 2015 de 10 732.68 Euros.**

- **Fonctionnement** : 58 707.60 Euros en dépenses et 59 967,84 Euros en recettes
Auquel il convient d'ajouter 7 533.46 Euros d'excédent reporté de l'exercice 2014 ; **soit un excédent 2015 de 8 793.70 Euros**

Comptes de gestion 2015

Approbation des comptes de gestion présentés par Madame le Receveur, qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs 2015.

Affectation des résultats des sections de fonctionnements 2015

Budget de la commune :

L'excédent de fonctionnement **106 559.15 Euros** est reporté comme suit 73 126.50 € en réserves (RI1068) et 33 432.65 € en recettes (R002) au Budget Primitif 2016.

L'excédent d'investissement **68 382.38 Euros** est reporté en recettes d'investissement au budget 2016 (R001).

Budget Eau/Assainissement :

L'excédent d'exploitation 8 793.70 Euros est reporté intégralement en recettes d'investissement (R1068) pour couvrir le besoin de financement. Le déficit de 10 732.68 Euros de la section d'investissement est reporté au budget 2016 (D001).

Les affectations sont approuvées à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2016

Mr le maire propose une augmentation de 4 % du taux des taxes d'habitation et foncier non bâti et de geler l'augmentation de la taxe foncière Bâti.

Taxe d'habitation = 8.42 %

Taxe foncière bâti = 15.10%

Taxe foncière non bâti = 72.35 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1%.

Le Conseil à l'unanimité, adopte cette proposition.

Vote du Budget Primitif communal 2016 :

Budget s'établissant à 1 255 002.49 Euros réparti comme suit :

Section de fonctionnement, budget équilibré à 783 708.61 Euros en recettes et dépenses.

Parmi les dépenses en hausse, celles liées à la fourniture d'énergie-électricité (nouvelle cantine, algéco 4^o classe ...), personnel extérieur (recrutement d'animateurs pour le CLSH y compris les TAP ...), autres fournitures (fleurissement de la commune)

Section d'investissement, budget équilibré à 471 293.88 Euros. Ce budget inclut 238 761.88 Euros en dépenses pour les restes à réaliser de travaux 2015. Des projets non encore réalisés comme l'aménagement du columbarium/jardin du souvenir, travaux de réfection de la salle polyvalente, aménagement d'un pôle sportif, réfection voiries...

Vote du Budget Eau et Assainissement 2016 :

Budget s'établissant à 187 556.06 Euros réparti comme suit :

En section d'exploitation le budget est équilibré à hauteur de 68 985.19 Euros et en section d'investissement à 118 570.87 Euros.

Les budgets sont votés à l'unanimité.

SIEG : alimentation BTS

Suite à une construction d'une maison individuelle sur le chemin dit « de Malauzat » à St Genès, la commune doit aménager le chemin afin d'amener l'électricité. L'estimation faite par le SIEG est de 1996 €.

Le conseil donne un avis favorable à ce devis.

Indemnités des élus

Les dispositions de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visent à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, en automatisant les indemnités des maires et des adjoints au taux plafond. Vu les contraintes budgétaires le maire et ses adjoints souhaitent maintenir le montant de leurs indemnités à un taux inférieur.

Le conseil émet un avis favorable.

Riom Co : modification des statuts

Depuis le 1 Mars 2016, Riom Co est compétent pour la Petite Enfance. Par conséquent il faut modifier les statuts.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Branchements : Rue des Gardelles

Nous devons effectuer le remplacement des branchements d'eau potable Rue des Gardelles. L'entreprise retenue est SADE pour un montant de 34 195 € HT, auquel il faut rajouter les frais d'honoraires pour le cabinet Bisio : 4%.

Le conseil approuve le devis.

Questions diverses

JP.AYRAL donne lecture d'un courriel de Mme GOMICHOIN qui s'adressant aux délégués du SBA soit à Mr PAPPALARDO et à Mme PEREIRA, souhaite connaître leurs positions et avoir des informations sur la tarification incitative du SBA. Mr PAPPALARDO répond que la tarification ainsi que le nombre de passages ne sont toujours pas votés.

Danielle AUZILLON a été interrogée par Mme GALTIER concernant le chemin endommagé devant chez elle.

Fin de séance à 21 heures 30.



Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL